



## Comment déterminer la mort après euthanasie ?

- Une fois les porcs euthanasiés, il existe un risque qu'ils ne soient pas morts en raison d'une application inefficace ou incorrecte de la méthode de mise à mort.
- L'absence de surveillance et de confirmation de la mort peut entraîner l'élimination d'animaux vivants, ce qui peut causer la peur, la douleur et la détresse des porcs. Par conséquent, la mort de chaque porc doit être confirmée avant l'élimination de la carcasse.
- Les porcelets morts montrent une absence de tonicité et un corps détendu, une absence de respiration (apnée), une absence de pouls et de réponse aux stimuli de la cornée et des paupières, ainsi que des pupilles dilatées.

« En cas de mise à mort d'urgence, l'éleveur des animaux concernés prend toutes les mesures nécessaires pour que les animaux soient mis à mort le plus rapidement possible. »  
{Article 19}

*Remarque : Les exigences listées ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application.*



## Exigences légales

Règlement du Conseil (CE) **No 1099/2009** définit le terme « mise à mort d'urgence » comme la [...] mise à mort d'animaux blessés ou atteints d'une maladie entraînant des douleurs ou souffrances intenses lorsqu'il n'existe pas d'autre possibilité pratique d'atténuer ces douleurs ou souffrances [...] {Article 2, point d)};

déclare : « Tuer des animaux de rente en grande souffrance relève du devoir éthique lorsqu'il n'existe aucun moyen économiquement viable d'atténuer ces douleurs. » {Motif 12};

et énonce l'exigence générale, pour l'abattage et les opérations relatives à l'abattage, selon laquelle « toute douleur, détresse ou souffrance évitable est épargnée aux animaux lors de la mise à mort et des opérations annexes. » {Article 3, paragraphe 1};









## Méthode d'inspection (recommandé)

- Si l'inspecteur/rice officiel/elle est présent(e) lorsque l'animal est euthanasié par l'éleveur/euse, il/elle devra superviser l'exécution de la mise à mort de l'animal et la confirmation obligatoire de la mort par l'éleveur/euse.
- L'inspecteur/rice doit fournir des instructions à l'éleveur/euse, le cas échéant, afin d'optimiser l'application de la méthode et l'aider à réaliser la détermination obligatoire de la mort avant l'élimination de la carcasse.
- En cas d'application inefficace, l'inspecteur/rice doit indiquer à l'éleveur/euse d'appliquer immédiatement les mesures appropriées, si cela n'est pas réalisé de façon indépendante.
- Si l'inspecteur/rice n'a pas l'opportunité d'être présent(e) lorsque l'éleveur/euse euthanase un animal, il/elle peut réaliser une inspection post-mortem des animaux. L'inspection post-mortem peut révéler des échecs d'application de la méthode ainsi qu'une mise à mort retardée de l'animal faisant suite à une période prolongée de douleur et de souffrance avant la mort.



Les éleveurs/euses doivent confirmer la mort de chaque animal abattu à la ferme en vérifiant l'absence de signes vitaux cardiovasculaires, respiratoires et neuronaux.

Évaluer chaque porc immédiatement après le processus d'abattage et avant l'élimination de la carcasse en vérifiant tous les indicateurs suivants : mouvements du corps, respiration, réflexes cornéens, palpébraux et de douleur, pouls et taille des pupilles. Si l'un des indicateurs est visible, la mort ne peut être confirmée et des mesures correctives doivent être prises.

	Comment vérifier l'indicateur 		
<b>Mouvements du corps</b> Absence de tonicité musculaire, corps totalement détendu	<b>Vérifier la tonicité des mâchoires (mâchoire inférieure) en les touchant.</b>		<b>Mouvements du corps</b> Présence de tonicité musculaire, corps pas totalement détendu
<b>Respiration</b> Absence de respiration, apnée	<b>Examiner visuellement le corps pour détecter des mouvements de la poitrine et/ou de l'abdomen, ausculter les poumons à l'aide d'un stéthoscope pour détecter des sons de respiration ou placer un miroir près des narines et vérifier la présence de condensation.</b>		<b>Respiration</b> Présence d'une respiration
<b>Réflexe cornéen et palpébral</b> Pas de clignement en réaction à des stimuli palpébraux et cornéens	<b>Toucher le coin latéral de l'œil (réflexe palpébral) ou la cornée (réflexe cornéen) avec votre doigt, ou mieux, avec la pointe d'un pantographe.</b>		<b>Réflexe cornéen et palpébral</b> Clignement en réponse à des stimuli palpébraux et cornéens
<b>Pouls</b> Absence de pouls	<b>Ausculter le cœur sur le côté gauche du corps (par exemple, avec un stéthoscope) et/ou sentir le pouls (par exemple, A. femoralis or A. auricularis) le cas échéant</b>		<b>Pouls</b> Présence de pouls
<b>Taille des pupilles</b> Pupilles dilatées (mydriase) manifestant la mort cérébrale	<b>Ouvrir les paupières d'un œil du porcelet avec les doigts et vérifier la taille de la pupille à l'aide d'une lampe torche.</b>		<b>Taille des pupilles</b> Pupilles contractées (myosis)

Source des indicateurs : EFSA AHAW Panel, 2013, 2020



Co-funded by the European Union



EU Reference Centre for Animal Welfare Pigs

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre [info.pigs@eurcaw.eu](mailto:info.pigs@eurcaw.eu)